



Coronavirus Covid - 19

INFORMATION

AUX USAGERS

Mesdames, Messieurs,

Emmanuel Macron, Président de la République, a annoncé hier soir *la fermeture de l'ensemble des crèches, des écoles, des collèges et des lycées à compter du lundi 16 mars 2020 et, ce, jusqu'à nouvel ordre.*

Par conséquent, la Communauté de communes met en œuvre ces mesures d'application immédiate et a décidé de les étendre, en fermant au public, partiellement ou en totalité :

- les crèches (du ressort des délégataires),
- les relais d'assistants maternels et les accueils collectifs de mineur,
- l'école de musique communautaire, sise à Contres, commune du Controis-en-Sologne,
- la maison de service au public sise à Saint-Aignan, son annexe à Selles-sur-Cher et ses permanences,
- Les gymnases communautaires de Montrichard Val de Cher, Fougères-sur-Bièvre et Chémery,
- les tennis couverts de Pontlevoy.

Par la présente, il vous est détaillé les conditions dans lesquelles elles vont s'appliquer :

- les accueils collectifs de mineurs : **ils ne reçoivent plus de groupes** pour quelque activité que ce soit à compter du lundi 16 mars 2020. Les agents sur site restent disponibles pour répondre aux familles, **au cas par cas**, téléphoniquement ou par courriel pour tout renseignement.
- la maison de service au public sise à Saint-Aignan, son annexe à Selles-sur-Cher et les permanences **ne reçoivent plus de groupes**. Les agents sur site restent disponibles pour répondre, **au cas par cas**, physiquement et téléphoniquement ou par courriel pour tout renseignement.
- Pour les autres sites susvisés, ils sont **fermés jusqu'à nouvel ordre**.

Pour actualiser les données « santé publique », veuillez-vous connecter sur les sites officiels via les liens suivants :

- <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>
- www.santepubliquefrance.fr/

Jean-Luc BRAULT
Président